

Compte rendu réunion du Conseil Municipal

Du 01 / 03 / 2014

Date de convocation : 21 / 02 / 2014

PRESENTS : ZDAN Michel, LORRAIN Jean-Luc, VILLAESCUSA Sylvie, FERNET Josette, MESPLES Noël, CHENIN Joséphine, SABATIER Evelyne.

EXCUSES: GLENADEL Jacques (pouvoir donné à M.ZDAN), DEMESSANCE Florence (pouvoir donné à Mme VILLAESCUSA)

ABSENTE : TEYSSEYRE Catherine

SECRETAIRE : Mme VILLAESCUSA Sylvie

COMPTE RENDU :

- 1) Vote du Compte Administratif

* Monsieur LORRAIN Jean-Luc est élu président de séance pour la présentation du compte administratif. Après lecture, le Conseil approuve à l'unanimité le compte administratif.

- 2) Approbation du Compte de Gestion 2013

* Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion.

- 3) Délibération concernant les emplacements réservés n° 1 et n° 13 et parcelles 541 – 543 - 1030

* Monsieur le Maire donne lecture du courrier fait à Mme DESPAX Françoise proposant la mise à disposition du foncier dont elle est aujourd'hui seule à pouvoir disposer du devenir au prix de 55000 € / hectare.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la servitude contre le glaoudis.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de servitude contre le glaoudis et autorise Monsieur le Maire à effectuer le bornage et à conclure les actes notariés correspondants.

- 4) Loyer Restaurant La Folle Folie

* Monsieur le Maire propose de prolonger la délibération du 8 février 2014 stipulant de sursoir le loyer du restaurant la Folle Folie.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité de prolonger la délibération du 8 février 2014.

- 5) Questions diverses

* Les Amis du Comité des Fêtes

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association « Les Amis du Comité des Fêtes » rappelant les dates des deux fêtes.

Le Conseil Municipal a pris note des dates.

* Proposition d'acquisition la parcelle B 372 (parcelle boisée) appartenant à la Commune

Monsieur le Maire donne lecture de l'offre proposée par l'administré soit 1.50 € le m²

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le niveau des dernières offres soit 3 € le m².

Séance levée à 11H30